

Journées internationales du CERIC - Aix-en-Provence

Colloque des 21 et 22
mars 2013



Les dérèglements économiques internationaux : crise du droit ou droit des crises ?

SOUS LA DIRECTION DE
HABIB GHERARI

Editions A.PEDONE
13 rue Soufflot - 75005 Paris

2014

AVANT-PROPOS

La crise économique démarrée en 2007 a fait surgir nombre de problèmes relatifs à la régulation économique mondiale. Cette crise frappe d'abord par son ampleur : que n'a-t-on dit à son propos, notamment qu'elle serait la crise la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale ; et sur l'échelle de gravité des crises économiques, elle se placerait juste après celle de 1929. Si les dérèglements économiques sont nombreux, récurrents mêmes, certains prennent une signification toute particulière par l'impact systémique qui est le leur.

Il faut dire que la crise en cause a rapidement pris une ampleur des plus inquiétantes : de financière (crise des *subprimes*), elle est devenue économique, en raison de la contraction économique qui a suivi la raréfaction du crédit, puis sociale avec une rapide montée du chômage touchant 30 millions de personnes et portant le chiffre global de chômeurs dans le monde à 210 millions. Partie des Etats-Unis, elle s'est vite étendue au reste du monde et en particulier à l'Europe dont elle a détérioré fortement la situation.

Au total, elle a agi sur plusieurs plans à la fois et revêt de ce fait plusieurs significations: bancaire, financière, économique avec un modèle de croissance inégalitaire qui avoue ses limites et son visage réel... On a aussi dit que cette crise a signé plus nettement le basculement du monde, c'est-à-dire d'un côté le recul de l'Europe et des Etats-Unis, et de l'autre la montée en puissance des pays émergents, les BRICS en particulier (Brésil, Russie, Inde et Chine, auxquels on ajoute l'Afrique du Sud), et parmi eux la Chine devenue deuxième puissance économique et premier exportateur au monde.

Tirant les enseignements de la crise de 1929, les Etats ont porté secours aux secteurs les plus exposés et notamment aux secteurs bancaires et financiers ; mais là encore, le remède a généré de nouvelles et sérieuses difficultés, celles liées à la crise des dettes souveraines. L'Europe est ainsi devenue ce que beaucoup ont appelé le « continent malade » ; mais en réalité la fragilité est générale. Les pays émergents, que l'on voyait porteurs de solutions et de croissance, montrent à leur tour des signes d'essoufflement et quelquefois de faiblesse.

Il faut dire que les analyses économiques peinent à faire consensus : les choix faits pour sortir de la crise, en particulier les politiques dites d'austérité et de plus grande discipline budgétaire, suscitent débats et discussions quant à leur bien-fondé. Les multiples initiatives prises par l'UE peinent à surmonter les difficultés et donnent l'impression maintes fois décrite du « trop peu, trop tard ».

* * *

AVANT-PROPOS

C'est ce contexte qui a nourri la problématique fondamentale de ces journées d'études, manifestation que le CERIC organise traditionnellement tous les deux ans. La réflexion a porté notamment sur la résilience du droit, des institutions, des acteurs et des règles économiques mondiales face à cette crise. Quel rôle a joué cet ensemble, et quelles éventuelles mutations a-t-il connues face aux perturbations à gérer ?

Plus précisément, l'analyse s'est attelée en premier lieu au volet monétaire et financier, dont il est inutile de dire l'importance : le système financier mondial a été et, pour certains, est toujours au cœur de la crise. Quant au système monétaire, il suffit de dire que beaucoup s'interrogent et se demandent s'il ne faudrait pas plutôt parler de non-système tant les rares règles qui le composent sont chaque jour davantage malmenées par la pratique des Etats, et non des moindres.

Les échanges internationaux et l'institution qui les régule souffrent. Le cycle de Doha lancé en 2001 convainc de moins en moins et régulièrement sont lancées les nouvelles de sa mort ou de sa relance pour être aussitôt démenties ou fortement tempérées. Si le multilatéralisme commercial est malade, le régionalisme, lui, se porte bien et même fort bien à en juger par le nombre toujours croissant des accords commerciaux régionaux (ACR). On est ici au cœur de la question de la gouvernance des relations commerciales internationales : quel rôle reste-t-il pour l'institution multilatérale (l'OMC) en situation de relative faiblesse sur ce qui constitue l'une de ses fonctions essentielles, à côté du règlement des différends qui lui affiche une bien meilleure santé ? Et quels rapports va-t-elle nouer avec ce régionalisme conquérant ? En toile de fond, se joue aussi l'avenir du libre-échange ; faut-il le conserver en l'état ou le faire évoluer avec de possibles amendements pour parer aux déficiences du marché et aux promesses non ou mal tenues par celui-ci ?

Reste alors à voir comment dans ce contexte réagissent les acteurs que sont les Etats, et avec quelle stratégie et quels moyens ? On a beaucoup évoqué « leur retour » ; mais pour quoi faire et avec quels politiques et moyens ? Si le pluriel s'impose, force est de constater que chaque Etat est en situation, avec ses propres forces et faiblesses. Pour sa part, la gouvernance mondiale n'appelle-t-elle pas de nouveaux aménagements à la hauteur des défis qui lui sont lancés par cette crise à multiple facettes ? A cet égard, le G20 est-il l'instance centrale idoine ? Ne faut-il pas plutôt revitaliser les institutions mondiales existantes, et en premier lieu l'ONU en raison de sa forte et incontestable légitimité ? La crise des dettes souveraines dans la zone euro ne serait-elle pas le condensé de l'ensemble de la crise, ce qui signifierait que l'antidote que tente de trouver pas à pas l'Union européenne serait riche d'enseignements pour l'ensemble du monde ? Que deviennent alors la plupart des pays qui composent l'ensemble dit des « pays en développement » dont toutefois certains sont devenus de redoutables compétiteurs alors que d'autres n'arrivent pas à s'extirper des affres du mal développement ?

* * *

AVANT-PROPOS

Pour prendre à bras le corps cet ensemble de questionnements et tenter de rendre compte d'une réalité souvent indéchiffrable, le CERIC est demeuré fidèle à sa méthode habituelle, à savoir multiplier et marier les approches, diversifier les disciplines (économie, droit, sciences politiques) et croiser les problématiques. Il importe de remarquer que le recul a permis de réfléchir à ces interrogations sans le danger de céder au poids de l'actualité en prenant pour durable ce qui relève du provisoire voire de l'éphémère.

C'est dans cet esprit que le programme suivi par les journées internationales du CERIC, dont les actes sont ci-après exposés, a été préparé ; et ceci pour tenter de cerner le maximum d'aspects d'une réalité dont on ne dira jamais assez qu'elle se laisse difficilement appréhender.

Il me reste à renouveler mes sincères remerciements à l'ensemble des contributeurs qui ont bien voulu nous faire l'honneur et le plaisir de participer à ces journées et d'exposer à cette occasion leur analyse et réflexion sur un sujet dont les traits dominants restent d'une part le caractère essentiel des enjeux dont il est porteur, et d'autre part la complexité des interrogations qu'il soulève.

Habib GHERARI

TABLE DES MATIERES

Avant-propos Habib GHERARI	5
-------------------------------------	---

RAPPORT INTRODUCTIF

Les aspects juridiques des dérèglements économiques internationaux Habib GHERARI	9
---	---

LES DÉRIVES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Système ou non-système monétaire international ? Du système à la tectonique des plaques en passant par la dérive des continents Jean-Marc SOREL	43
Face aux crises de la globalisation financière, la question de la gouvernance monétaire et financière internationale reste posée André CARTAPANIS	61
<i>Les credit default swaps</i> comme miroir des dérives de l'endettement public Mathias AUDIT	81
Crise des dettes souveraines dans la zone euro : les dérèglements des mécanismes internationaux et européens de refinancement Régis CHEMAIN	95

LA LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES EMPÊTRÉE : LES RISQUES SYSTÉMIQUES

La libéralisation des échanges empêtrée : les risque systémiques Le cycle de Doha : quelles solutions pour sortir de l'enlisement ? Jean-Marc SIROËN	115
Du libre-échange au juste-échange ? Pour une « smart » conditionnalité sociale dans le droit du commerce international Jean-Marc THOUVENIN	127
Les accords ADPIC + Bernard REMICHE	139

TABLE DES MATIÈRES

Les résurgences du patriotisme économique
Catherine ROSSO 157

**NOUVEAUX ACTEURS ET NOUVELLE GOUVERNANCE :
QUELLE COHÉRENCE ?**

Les tribulations de la zone euro, péripéties d'une monnaie sans Etat
Jacques BOURRINET et Philippe VIGNERON 183

Les BRICS et le droit international du commerce et des investissements
Leïla CHOUKROUNE 203

Les dérèglements économiques internationaux :
du G7 au G20, nouvelle gouvernance ou changement dans la continuité ?
Lucie DELABIE 229

Les pays les moins avancés en crise :
l'évolution de l'aide publique au développement
Jean-François MERCURE 253

La crise économique apparue en 2007-2008 a soulevé quantité de problèmes relatifs à la régulation économique mondiale. Cette crise frappe par sa très grande ampleur : ne serait-elle pas la plus grave depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, se situant juste après celle bien connue de 1929 ? Si les dérèglements économiques sont nombreux, récurrents mêmes, certains prennent une signification toute particulière par l'impact systémique qui est le leur ; c'est incontestablement le cas avec la crise dite des subprimes. C'est précisément ce qui a nourri la problématique des journées internationales organisées par le CERIC les 21 et 22 mars 2013. La réflexion a porté notamment sur la résilience du droit, des institutions, des acteurs et des règles économiques face à ces perturbations. Quel rôle a joué cet ensemble, et quelles éventuelles mutations a-t-il connues ? Le droit applicable a-t-il propagé ou freiné ou à tout le moins atténué les effets de cette crise ? A-t-il été un rempart ou au contraire dévoilé ses faiblesses face à des difficultés tantôt conjoncturelles et tantôt structurelles ?

C'est dans cet esprit qu'a donc été conçu le programme suivi par les journées internationales du CERIC, dont les actes sont ici rassemblés. Les questions analysées concernent successivement (i) les dérives monétaires et financières (la crise de l'euro n'a bien évidemment pas été oubliée), (ii) l'impact sur les échanges et le cycle de Doha et (iii) la gouvernance avec notamment les interrogations sur le rôle et la place des anciens et des nouveaux acteurs de la scène économique internationale.

HABIB GHERARI est Professeur à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille Université.

ISBN 978-2-233-00717-9

34 €

**HABIB GHERARI - LES DEREGLEMENTS ECONOMIQUES INTERNATIONAUX :
CRISE DU DROIT OU DROIT DES CRISES ?**

Commande soit aux Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS, soit par fax :
+ 33 (0)1.46.34.07.60 ou sur editions-pedone@wanadoo.fr - **34 € l'ouvrage, 40 € par la poste.**

Le montant peut être envoyé par :

Chèque bancaire

Règlement sur facture

ISBN 978-2-233-717-9

Carte Visa

N°...../...../...../.....

Cryptogramme

Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville.....Pays.....